

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION  
MENTION DROIT parcours public et privé  
LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION  
MENTION DROIT parcours Droit et Gestion  
3<sup>ème</sup> NIVEAU  
SEMESTRE 5  
GROUPE DE COURS N° 3  
DROIT CIVIL  
MATIERE RENFORCEE  
LUNDI 19 JUIN 2017  
11 H 30 – 13 H

\*\*\*\*\*

**AUCUN DOCUMENT AUTORISE**

**Sujet :**

**1<sup>ère</sup> question** (14 points) :

M. JUIN et M. AVRIL sont propriétaires de deux parcelles contiguës qui ont été délimitées par une convention de bornage signée par eux douze ans plus tôt. M. JUIN étant décédé, sa fille a hérité de la parcelle familiale. Or, sur la base de photographies anciennes découvertes à l'occasion de la succession, cette dernière considère qu'un abri de jardin érigé en lisière des bornes par M. AVRIL, se trouve en réalité sur son terrain, à 1m50 de la ligne séparative. Mlle JUIN lui demande donc de le démolir et de le rebâtir dans les limites de sa propriété. Mais M. AVRIL ne l'entend pas ainsi : il argue de sa bonne foi et se prévaut de la convention de bornage pour revendiquer la portion de la parcelle sur laquelle il a érigé l'ouvrage.

1/ Quelle est la portée de la convention de bornage par rapport au litige opposant MM. JUIN et AVRIL ?

2/ Quel est le statut de l'ouvrage objet du litige ?

3/ Quelle(s) solution(s) peut-on envisager pour résoudre ce différend ?

**2<sup>ème</sup> question** (6 points) :

Un propriétaire peut-il consentir sur son bien un démembrement de la propriété autre que ceux prévus par le code civil ? Expliquez.